



# Fiche signalétique de sécurité de produit

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

Nom du produit: True Tap<sup>MC</sup> AL Liquide de coupe

Numéro(s) de produit: 03460, 03461

Utilisation du produit: Liquide de coupe

### Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:  
CRC Industries, Inc.  
885 Louis Drive  
Warminster, PA 18974  
[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)  
1-215-674-4300(Généralités)  
800- 521-3168 (Technique)  
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:  
CRC Canada Co.  
2-1246 Lorimar Drive  
Mississauga, Ontario L5S 1R2  
[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)  
1-905-670-2291

Au Mexique:  
CRC Industries Mexico  
Av. Benito Juárez 4055 G  
Colonia Orquídea  
San Luís Potosí, SLP CP 78394  
[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)  
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Nocif ou mortel si ingéré.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide transparent jaune léger, odeur de pétrole

### Effets potentiels sur la santé:

#### EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une irritation légère.

PEAU: Un contact prolongé peut causer une légère irritation. Le contact prolongé peut causer une irritation, une sécheresse cutanée.

INHALATION: Peut causer des maux de tête, étourdissements, nausée ou une irritation nasale et des voies respiratoires.

INGESTION: La toxicité d'une seule dose orale est considérée comme étant faible. De petites quantités avalées par accident durant la manipulation normale ne causeront normalement pas de lésion; cependant, de petites quantités aspirées dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement peuvent causer des lésions pulmonaires.

EFFETS CHRONIQUES: Inconnu

ORGANES VISÉS: Inconnu

État physique aggravé par exposition: troubles cutanés existants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---



---

### Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---



---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Ester de glycérol des acides gras	propriété	30 - 40
Distillat de pétrole léger hydrotraité	64742-47-8	50 - 60

---



---

### Section 4: Premiers Soins

---



---

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires du personnel médical. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

---



---

### Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---



---

**Propriétés d'inflammabilité:** Selon la norme OSHA, ce produit est combustible.

Point d'éclair: > 142°F (TCC)	Limite d'explosion supérieure:	4.8
Température d'autoallumage: ND	Limite d'explosion inférieure:	0.7

#### Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Mousse, produit chimique sec, CO<sub>2</sub>
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---



---

### Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

---



---

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
- Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le

matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Utiliser dans une aire bien aérée. Se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil et sources de chaleur. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Ester de glycérol d'acide gras	NE	NE	NE	NE	NE		
Distillat de pétrole léger hydrotraité	5*	NE	5*	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
N.E. Non établi	(C) – (plafond)	(s) – peau	(v) – libre	* – vapeur d'huile			

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide  
 Couleur: transparent jaune léger  
 Odeur: pétrole  
 Seuil d'odeur: ND  
 Gravité particulière: 0.836  
 Point d'ébullition initial: 355°F

Point de congélation: ND  
 Pression de vapeur: ND  
 Densité de vapeur: > 1 (air = 1)  
 Taux d'évaporation: lent  
 Solubilité: négligeable dans l'eau  
 Coefficient de distribution eau/huile: ND  
 pH: NA  
 Composés Organiques volatiles: Pds %: < 60 g/L: < 504 lb/gal: < 4.2

## Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable  
 Conditions à éviter: Aucun connu.  
 Matériaux incompatibles: Oxydants puissants  
 Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone  
 Possibilité de réactions dangereuses: Non

## Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Ester de glycérol d'acide gras	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Distillat de pétrole léger hydrotraité	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H

### Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Ester de glycérol d'acide gras	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Distillat de pétrole léger hydrotraité	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu

E – Œil S – peau	R - Respiratoire
------------------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible  
Tératogénicité: Aucune information disponible  
Mutagénicité: Aucune information disponible  
Effets synergétiques: Aucune information disponible

## Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible  
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible  
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible  
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

---

---

## Section 13: Élimination

---

---

**Classification déchets:** Ce produit, tel qu'emballé, n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Si ce matériau est mélangé à d'autres matériaux, tel que des métaux lourds, les déchets produits doivent être évalués pour le classement des déchets. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14: Information pour le Transport

---

---

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

---

---

## Section 15: Réglementation

---

---

### Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

### Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par

l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation: Ce matériau n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey:           Aucune  
Pennsylvanie:         Aucune  
Massachusetts:       Aucune  
Rhode Island:         Aucune

**Réglementation Canadienne:**

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT:           D2B

Inventaire LIS Canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne:**

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire:       Aucune

---

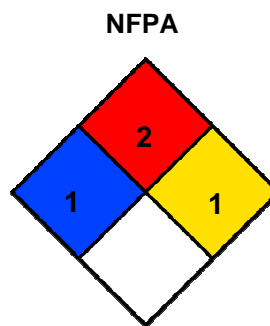
---

## **Section 16: Autres Informations**

---

---

<b>HMIS® (II)</b>	
<b>Santé:</b>	<b>1</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>2</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>1</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par:           Michelle Rudnick  
N°CRC:                 03460  
Date de révision:       11/25/2008

Modifications depuis la dernière révision:       La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

---

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	N.R.	Non défini
CAS:	Registre CAS	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
CFR:	Code des règlements fédéraux	NFPA:	National Fire Protection Association
DOT :	Département des transports	NTP:	Programme national de toxicologie
LIS:	Liste intérieure des substances	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
<u>g/L:</u>	Grammes par litre	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	Ppm:	Parties par million
IATA:	Association du transport aérien international	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	STEL	Limite d'exposition de courte durée
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
OMI:	Organisation maritime internationale	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
lb/gal:	Livres par gallon	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
CL:	Concentration létale		
DL:	Dose létale		
ND	Non applicable		